

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le douze mai à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET,

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	DENISOT Stéphanie	RICLOUX Benoît
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	THEVENOT Marie-Christine
BELOT François	GIACOMINI Sébastien	VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	MOULIN Cyril	
CUSINATO Françoise	NALLET Sylvie	
Etaient absents excusés		
POUZOL Michel	a donné procuration à	CUSINATO Françoise
RACLE Olivier		

Madame Stéphanie DENISOT a été désignée comme secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 20 h 30

Délibérations

1 – Urbanisme – Contrôle du raccordement en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales

Madame le Maire propose que lors du dépôt d'une Déclaration d'Achèvement de Travaux, suite à un permis de construire, une déclaration de travaux ou tout autre document d'urbanisme, un contrôle soit réalisé afin de vérifier que le raccordement des eaux usées est bien séparé des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame Le Maire à mettre en place ce contrôle, pour les Déclarations d'Achèvement de Travaux déposées en mairie à compter du 13 mai 2014.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

2 – Urbanisme – Instruction des déclarations relatives aux clôtures et aux ravalements de façades

Les travaux de clôtures et de ravalement de façades ne sont plus soumis à déclaration préalable, sauf dans les secteurs et espaces protégés, dans un périmètre délimité par le PLU ou dans une commune où le Conseil Municipal a décidé de soumettre à déclaration ces travaux.

Madame le Maire propose que soient soumis à déclaration préalable les travaux de clôtures et de ravalement de façades sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette procédure qui sera mise en place à compter du 13 mai 2014.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

3 - Occupation du domaine public – Commerce ambulant de restauration rapide mexicaine

Monsieur Julien MANTEAU d'AVANNE, commerçant ambulant dans le domaine de la restauration rapide mexicaine, souhaite installer son véhicule le dimanche soir de 18 h 00 à 22 h 00, vers les ateliers communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Julien MANTEAU, selon les conditions suivantes :

- Lieu de l'installation : sur le parking situé à côté des ateliers communaux, les lieux devront être rendus propres après utilisation,
- Durée de l'installation : de 18 h 00 à 22 h 00, à compter du 1^{er} Juin 2014,
- Période d'essai : 2 mois,

- Le véhicule fonctionnera avec un branchement électrique, sous réserve que ce branchement puisse permettre le comptage des KW utilisés, afin de pouvoir facturer Monsieur Julien MANTEAU,
- La commune n'acceptera aucun débordement ni aucune nuisance sonore,

La signature d'une convention, entre Monsieur MANTEAU et la Commune précisera toutes ces consignes, le non respect de celles-ci, entraînera la résiliation de la convention

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

4 - Classement de voirie communale

Madame Le Maire présente deux projets de classement en voiries communales :

* Zone industrielle – rue du Champ Pusy

Parcelle cadastrée AC 18, desservant les parcelles AC 19, 22, 23, 24 et 25 sur la zone industrielle dite du Champ Pusy. Longueur de voie : 94 ml.

* Impasse de la Lanterne

Parcelle cadastrée AB 181, desservant les parcelles AB 182, 183, 184, 185, 202, 203 et 204 sur le secteur des Essarts. Longueur de voie : 68 ml.

Madame Le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une enquête publique puisque le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par ces voies.

En conséquence, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces deux propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces deux propositions et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

5 - CAGB – Commission Intercommunale des Impôts Directs

Suite au renouvellement de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il est procédé à une nouvelle désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

La CIID doit être composée du Président de la Communauté et de dix Commissaires ayant chacun un suppléant, choisis par l'administration fiscale sur proposition du Conseil Communautaire. Le Grand Besançon doit faire parvenir une liste de quarante personnes qu'il propose aux postes de Commissaires, parmi lesquelles la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) choisira, en dernier lieu, dix titulaires et dix suppléants.

En sa qualité de Commune membre de la CAGB, la Commune de PELOUSEY doit proposer un commissaire suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la candidature de Monsieur Bruno FOURNIER :

- Né en 1968 à CHAMPAGNOLE (39)
- Domicilié au 37 C Grande Rue à PELOUSEY
- Conseiller financier
- Assujetti à la taxe foncière bâtie et à la taxe d'habitation
- Ne fait pas partie du Conseil Municipal

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

6 - CAGB - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB, certaines communes membres du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives

I. Contexte

Afin d'optimiser leurs achats et contribuer ainsi à la maîtrise des budgets de fonctionnement, la CAGB, plusieurs communes du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT ont décidé de regrouper leurs commandes concernant l'achat de fournitures administratives.

En effet, ces collectivités partagent les mêmes objectifs concernant cette consultation : recherche de gains financiers grâce à l'effet volume des commandes groupées, et qualité de service.

Il est donc proposé de constituer une convention de groupement de commandes entre la CAGB, plusieurs communes membres du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de La Ville de Besançon et le SYBERT.

II. La convention constitutive du groupement de commandes

Par la présente convention, en application de l'article 8 du code des marchés publics, le Grand Besançon, plusieurs communes membres, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT conviennent de se regrouper pour constituer un groupement de commandes en vue de passer un marché d'achat de fournitures administratives.

Le coordonnateur est le Grand Besançon ; cette mission ne donne pas lieu à rémunération. Les principales missions assurées par le coordonnateur sont les suivantes : recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du DCE, analyse des candidatures et des offres, réunion de la CAO, signature et notification du marché au titulaire, et suivi de l'exécution du marché.

Un représentant de chaque membre du groupement peut participer à la CAO du coordonnateur, avec voix consultative.

Les membres du groupement effectuent leurs commandes directement auprès du prestataire retenu, et règlent les factures correspondantes.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de la procédure de passation du marché et jusqu'au terme de l'exécution du marché.

Le planning de la consultation prévoit le lancement du marché début juillet, pour une attribution mi novembre 2014.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à :

- approuver les termes de la convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures administratives,
- se prononcer sur l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives,
- autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dont la liste définitive des membres sera arrêtée au Bureau du 10 juin 2014,
- s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

Informations diverses

- Madame Le Maire informe de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du plan Orsec avec les coordonnées des nouveaux élus. Après correction les documents seront envoyés à la préfecture et aux conseillers.
- Parallèlement, les membres du CCAS informent qu'ils vont contacter toutes les personnes de plus de 75 ans de la commune pour leur demander si elles souhaitent figurer sur le plan canicule et grand froid.
- Madame Le Maire informe des différentes élections dans les structures extérieures, un récapitulatif est proposé dans le 1^{er} Trait d'Union de l'équipe.
- Michel AIROLDI présente la nouvelle mise en page du Trait d'Union (TU), les suggestions sont les bienvenues pour préparer le nouvelle édition de juillet.

- La dernière version du PLU sera envoyée cette semaine aux chambres consulaires et structures partenaires de la commune, le temps légal des recours étant expiré.
- Les élus se félicitent de la cérémonie commémorative du 8 mai qui a rassemblé beaucoup de monde et impliqué la jeunesse. Madame Le Maire remercie tous ceux qui se sont investis.
- Françoise FUMEY relate le conseil du Syndicat du Val d'Ognon : pas de changement du prix de l'eau, commande groupée possible pour la vidange des fosses septiques...
Françoise prépare un article pour le TU de juillet pour bien passer les informations à tous les habitants.
- Daniel VARCHON propose une date (voir agenda) pour la commission environnement, partie mode doux, pour repérer un chemin de promenade qui part depuis le haut de la rue du Chanot.

AGENDAS DES ÉLUS

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
12 MAI >20 H 30 MAIRIE Conseil Municipal	13 MAI >JOURNEE PLANTATION RDV AUX ATELIERS 8 H 30 > 20 H REUNION VIDE GRENIER / ATELAGE	14 MAI	15 MAI	16 MAI >16 H 00 COFOR EPENYOY >18 H 00 PRESENTATION CAGB	17 MAI > 9 H 00 RAID HANDI'FORTS (départ 8 h 45 Château d'Uzel) > VISITE PAR LES ELUS SALLE SAINT-MARTIN	18 MAI
19 MAI	20 MAI > 18 h 00 SYBERT	21 MAI >18 H 00 SCOT	22 MAI >18h00 CAGB REUNION SECTEUR SERRE	23 MAI >18 H 00 VISITE DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LES ELUS >THEATRE DES JEUNES SALLE SAINT MARTIN	24 MAI >THEATRE DES JEUNES SALLE SAINT MARTIN >GALA DE DANSE ALE MAISON DE LA NOUE	25 MAI >ELECTIONS EUROPEENNES
26 MAI >19H00 SICA PELOUSEY	27 MAI	28 MAI >18 H 00 CAGB BESANCON	29 MAI FERIE	30 MAI	31 MAI >14H00 CC ENVIRONNEMENT PLACE MOZZAGROGNA	1 ^{er} JUIN
2 JUIN	3 JUIN	4 JUIN	5 JUIN	6 JUIN	7 JUIN > CONCOURS ATELAGE ZONE DE LOISIRS	8 JUIN > CONCOURS ATELAGE ZONE DE LOISIRS > VIDE GRENIER APE
9 JUIN	10 JUIN	11 JUIN	12 JUIN	13 JUIN	14 JUIN > MARCHÉ DES PRODUCTEURS MAISON DE LA NOUE > FAITES DE LA MUSIQUE MAISON DE LA NOUE	15 JUIN
16 JUIN >20 H 30 MAIRIE Conseil Municipal	17 JUIN	18 JUIN	19 JUIN	20 JUIN	21 JUIN	22 JUIN

Fin de la séance : 22 h 45